



Déclaration FNEC-FP FO au CTA du 15 novembre 2021

**Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,**

Nous intervenons dans cette instance en qualité de représentants des personnels, porteurs de mandats définis par notre fédération et les différents syndicats qui la compose. Pour la FNEC-FP FO la question du mandat est une question centrale et est au cœur de la démocratie syndicale. Pour pouvoir porter ce mandat dans les instances il nous est absolument nécessaire de consulter nos mandants sur les propositions que vous nous présentez. Les conditions dans lesquelles se réunit ce Comité Technique académique pose problème. En effet nous avons reçu certains documents de manière très tardive et les groupes de travail préparatoires sur certains points à l'ordre du jour se sont réunis seulement ce vendredi. Avec un CTA réuni ce lundi matin, comment pouvons nous de manière sereine faire ce travail essentiel ?

Pour la FNEC-FP FO, il ne suffit pas de déclarer à tout va que l'on se préoccupe de la qualité du dialogue social, encore faut t-il organiser les choses afin que les représentants des personnels puissent accomplir leur mandat.

Nous vous demandons donc un calendrier des futurs groupes de travail et des prochains CTA. Nous vous demandons de respecter la réglementation qui est garante de du droit syndical à savoir l'article 50 du décret de 2011 relatif aux comités techniques : « Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. » En tout état de cause, nous souhaitons avoir des explications quant à ces retards de communication qui deviennent récurrents.

En ce qui concerne la situation générale, l'Assemblée nationale a voté, vendredi 5 novembre, la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022. Elle poursuit le régime liberticide permettant au gouvernement d'ordonner des mesures de restrictions parmi lesquelles le passe sanitaire. La FNEC-FP FO réaffirme que le passe sanitaire n'est pas un outil de santé publique, c'est un outil de coercition contre les salariés, en particulier à l'hôpital public.

La résolution du Comité Confédéral de la cgt-FO, réuni le 4 novembre est claire : ces mesures liberticides sont inacceptables et doivent être abrogées.

A ce propos, la FNEC FP-FO soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au passe sanitaire, notamment les infirmières et les psychologues. Que cherche le ministre, sinon à affaiblir des professions déjà très touchées par le manque de postes et des conditions d'exercice fortement dégradées, alors que leur mission sont essentielles ?

Nous exigeons qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels et revendiquons la réintégration de tous les personnels suspendus, nous avons d'ailleurs posé une question diverse afin de faire le point sur ces situations dans l'académie.

Ce CTA se tient dans une situation marquée par la dégradation continue du pouvoir d'achat des salariés que nous représentons. + 60 % pour le gaz, + 20 % pour le carburant ... et ce n'est qu'un début prévient le ministre de l'économie Bruno Le Maire le 20 octobre pour qui l'inflation va persister « tout au long de l'année 2022 ». Le modeste chèque de 100 euros promis par J. Castex, et encore pas pour tous, ne compense en rien l'explosion des prix. Dans cette situation qui enfonce de nombreux personnels dans une plus grande précarité, le gouvernement doit augmenter immédiatement les salaires et des pensions pour tous, par l'augmentation de la valeur du point d'indice (21,68 % pour compenser les pertes depuis 2000 comme le revendique la FGF-FO). Mais à rebours, la ministre de la Fonction Publique entend mettre en place un « paquet salarial » d'ici la fin du quinquennat pour accélérer le basculement d'une Fonction Publique statutaire vers la contractualisation. Pour la ministre, le gel du point d'indice est un postulat. Elle veut aggraver le PPCR et développer les primes et indemnités au mérite. Les propositions qui sont faites aujourd'hui en cette instance de revalorisation de l'indemnitaire pour les administratifs, les ITRF, les infirmiers et les médecins s'inscrivent dans ce cadre du refus de l'augmentation du point d'indice et du développement des primes et indemnités au mérite.

Au moment où le ministre de l'Éducation Nationale décide de restituer 75 millions du budget alloué à l'Éducation Nationale pour l'année 2021 et en particulier 40 millions d'économies réalisées sur le programme « vie de l'élève », programme qui inclut la médecine scolaire et les actions en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap, budget qui permet le recrutement et la rémunération des AESH, la poursuite par le ministère de l'Éducation Nationale d'une politique qui s'inscrit pleinement dans la logique de la loi dite « de transformation de la fonction publique » pour économiser et réaliser toujours plus d'économies budgétaires est inacceptable pour les personnels. Au lieu de recruter des personnels sous statut, le ministre tente de généraliser les heures supplémentaires. Il les a ainsi élargies aux personnels en temps partiels contre l'avis de toutes les fédérations syndicales : les décrets sont parus en octobre. Dans la même logique, sous couvert de « continuité pédagogique », le ministre veut rendre possibles les heures supplémentaires aux assistants d'éducation qui sont déjà en sous-effectifs. La rémunération envisagée par le ministre, qui prétend ainsi répondre aux préoccupations de pouvoir d'achat, est de 13 euros l'heure. 13 euros de l'heure, pour y compris remplacer en interne un enseignant absent, qui peut l'accepter ?

Vous vous déplacez de DSDEN en DSDEN, les DASEN se déplacent de réunions en réunions de directeurs pour faire part aux personnels de leur reconnaissance du travail accompli d'autant plus dans cette situation « sanitaire ». Mais, Monsieur le Recteur, comme l'écrit le SNFOIEN dans sa pétition « Nous ne sommes pas des enfants qui nous réjouissons d'un bon point ! ». La FNEC FP-FO ne peut souscrire à l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à l'augmentation du point d'indice. La FNEC FP FO demande l'augmentation immédiate de 183 euros pour tous les personnels comme l'ont obtenue les hospitaliers.

C'est ce que le Ministre de l'Éducation Nationale doit à tous ses personnels !

L'ordre du jour de ce CTA porte en particulier sur le bilan de la rentrée 2021 mais aussi sur le bilan des opérations de gestion du personnel.

En ce qui concerne les opérations de gestion du personnel, les remontées de nos collègues et les groupes de travail qui se sont tenus vendredi ont clairement indiqué que la situation n'est pas du tout satisfaisante, que la mise en œuvre de la remise en cause des commissions paritaires se traduit non seulement par des dysfonctionnements importants qui nuisent à la qualité du service public mais aussi par de l'incompréhension et l'émergence d'un sentiment d'injustice pour les personnels concernés par ces opérations ainsi qu'une surcharge de travail pour les collègues chargés de ces opérations.

En ce qui concerne la situation dans les écoles et établissements, le moins que l'on puisse dire, c'est que, malheureusement, la situation s'est encore dégradée.

Dans le second degré, dans les lycées publics de l'académie la situation, déjà très difficile à la rentrée 2020, s'est encore détériorée, l'année dernière les classes de 35 élèves et plus représentaient 26,8 % des classes, cette année nous atteignons le chiffre record de 27,7 %.

Si dans les collèges la situation s'est légèrement améliorée du point de vue statistique, cette amélioration est malheureusement réalisée au détriment de la charge de travail des collègues puisque la part des HSA augmente.

Lorsque les collègues apprennent que le ministre entend supprimer de nouveau 500 postes pour 2022 dans le second degré on comprend le désarroi profond de l'ensemble de la profession, désarroi qui se manifeste en particulier dans les lycées généraux et technologiques où les collègues sont confrontés à la destruction du baccalauréat et à la balkanisation de l'enseignement au lycée où chaque établissement est sommé d'élaborer son « projet local d'évaluation » consacrant de fait la remise en cause de tout cadre national.

Les personnels d'inspection traduisent de manière très précise cette situation, comme par exemple le SIA IPR qui dans son communiqué du 19 octobre 2021 écrit ceci : *« les IA-IPR ont souvent été obligés de défendre, devant les professeurs, un projet dont ils savent parfaitement les limites et les insuffisances et d'user d'arguments d'évidence spécieux. Cela a contribué à saper la confiance entre les professeurs et leurs IA-IPR, ce que nous ne pouvons que déplorer. [...] Dans l'ensemble, cela n'apportera aucune « consolidation » au baccalauréat, aucune réponse aux inquiétudes des élèves, aucun répit aux professeurs soumis à la pression des familles. En revanche, cela aura été l'occasion de donner encore une fois l'impression aux professeurs que l'institution, notamment par le biais des corps d'inspection, ne cherche qu'à les caporaliser de plus en plus.*

[...] Aucun des problèmes massifs générés par la réforme du baccalauréat et, surtout, par la sélection généralisée liée à Parcoursup, n'est résolu. Bien au contraire, cet énième exemple d'impréparation, de ton injonctif et de souci de la « com' » vient saper encore un peu plus le sérieux du baccalauréat et le sens que les professeurs arrivent encore un peu à donner à leur travail. »

Dans le 1er degré, nous gardons en mémoire la visite de M. Macron à Marseille lors de laquelle il a annoncé un statut dérogatoire pour 50 écoles marseillaises pour la rentrée 2022, expérimentation qui pourrait être plus largement étendue par la suite, à savoir le recrutement des adjoints par une commission composée de directeurs et partenaires de l'école pour s'assurer que ces adjoints soient pleinement motivés ! Aujourd'hui, dans le cadre des permutations informatisés, le Ministre profilet 236 postes sur lesquels les enseignants seront recrutés en dehors de tout barème et donc de considération des situations dramatiques que vivent la plupart des collègues qui participent à ces opérations du mouvement.

Ce dont a besoin l'école, ce sont des moyens : des postes en nombre suffisant et un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires pour faire baisser les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, pour renforcer les RASED et créer les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, abandonner les PIAL, respecter les personnels AESH en créant un statut et en leur versant un vrai salaire...

Monsieur le Recteur, ne vous avisez pas de nous répondre que l'Éducation Nationale met les moyens, nous avons déjà évoqué les 75 millions d'euros rendus sur le budget 2021 après les 200 millions d'euros rendus en 2019-2020.

Monsieur le Recteur, cette maltraitance institutionnelle doit cesser ! Quand est-ce que les représentants du personnel vont être destinataires du bilan social, bilan social que vous devez obligatoirement communiquer et présenter chaque année !

Pour la FNEC FP FO, les personnels sont en état de légitime défense...

A l'appel de la convention nationale des AESH, et pour répondre au communiqué intersyndical FO/FSU/CGT/SUD/SNALC avec la FCPE, le 19 octobre 2021, 3 000 AESH, enseignants et parents d'élèves manifestaient à Paris, sous les fenêtres du ministère de l'Éducation Nationale. 3 000 manifestants venus de toute la France pour exiger Un Vrai Salaire ! Un Vrai Statut ! L'abandon des PIAL, l'arrêt du démantèlement minutieusement organisé depuis des années de l'enseignement spécialisé.

Le 18 novembre, ce seront les collègues psychologues, avec des collègues du médico-social, des travailleurs sociaux, orthophonistes, psychomotriciens, sages-femmes, de tous les personnels hospitaliers, de l'éducation, qui seront en grève et en manifestation à Paris. La FNEC-FP-FO soutient tous ces collègues qui luttent contre les attaques répétées envers le soin psychique pour tous, pour la liberté des pratiques et le libre choix du praticien.

Le 4 décembre ce seront les personnels de la santé qui s'organisent pour défendre l'Hôpital public, l'arrêt des fermetures de lits et de services et qui iront chez leur ministre réclamer que leurs revendications soient appliquées. A l'instar de ce qu'il s'est passé pendant ces congés à Ambert, la mobilisation des personnels, des citoyens, des élus pour sauver le service d'urgence de l'hôpital a payé. FO était présent.

Je vous remercie de votre attention.